

# Les préconisations



La prévention collective reste à privilégier.

**AU-DELÀ DE 85DB(A) LE PORT DES PROTECTEURS EST OBLIGATOIRE .**

Bouchons jetables, réutilisables ou moulés, casques auditifs :



- Atténuation des effets nuisibles du bruit sur l'ouïe
- Prévention de toute détérioration de l'audition

**POUR QU'UN PROTECTEUR INDIVIDUEL CONTRE LE BRUIT (PICB) JOUE SON RÔLE, IL FAUT :**



- Le mettre avant d'entrer dans une zone bruyante
- Le porter durant toute la durée de l'exposition
- Le retirer seulement après être sorti de la zone bruyante
- L'utiliser et le conserver propre

# Bruit et réglementation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le bruit est reconnu comme un facteur de pénibilité au travail.

• Selon la réglementation, les démarches actives doivent être initiées au-delà de 80 dB(A) pendant 8 heures, mais même en dessous de ce niveau, une exposition sonore peut avoir des effets négatifs.

## 85 DB(A) SUR 8 HEURES :

- Port des protecteurs auditifs obligatoire et mise en place d'actions préventives pour limiter le risque

## 87 DB(A) SUR 8 HEURES :

- Mesures de réduction immédiate de l'exposition sonore
- Ne pas être exposé à plus de 87dB(A) sur 8h avec les PICB.



Site web : [www.sante-travail-limousin.org](http://www.sante-travail-limousin.org)

Mail : [contact@stlim.org](mailto:contact@stlim.org)



santé au travail en limousin



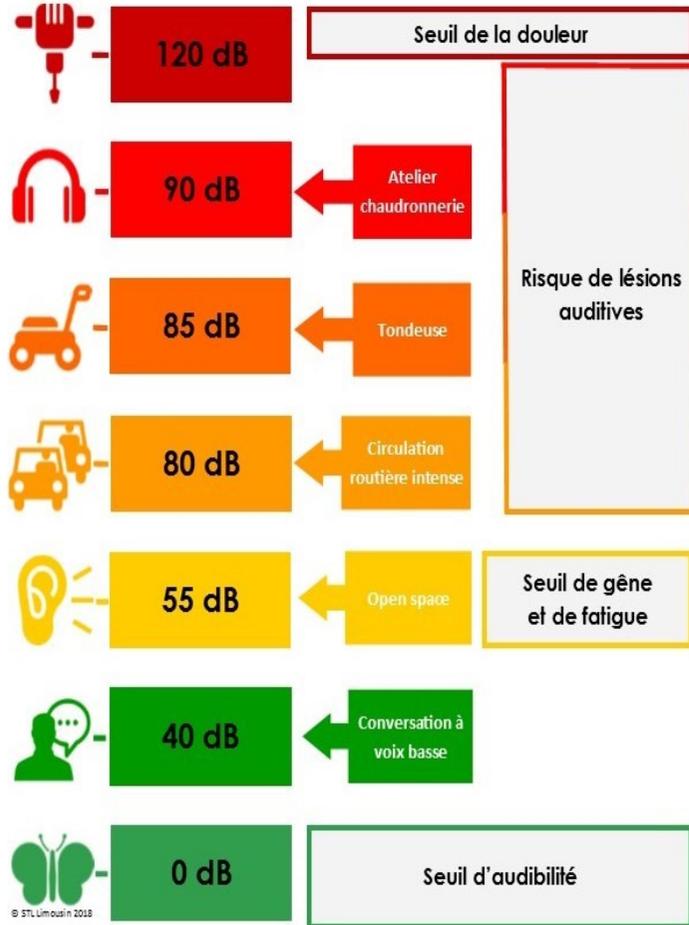
Salariés

**PREVENIR**

**LES RISQUES LIES  
AU BRUIT**

santé & prévention  
des risques professionnels

# L'échelle du bruit



L'intensité des sons est exprimée en décibels dans une échelle allant de 0 dB(A), seuil de l'audition humaine, à environ 120 dB(A), limite supérieure des bruits usuels de notre environnement.

# LES EFFETS DU BRUIT SUR LA SANTÉ

LA SURDITÉ PEUT ÊTRE RECONNUE COMME MALADIE PROFESSIONNELLE :  
TABLEAU 42 DU RÉGIME GÉNÉRAL.

**LE BRUIT PEUT OCCASIONNER DES LÉSIONS IRRÉVERSIBLES. C'EST LA TROISIÈME CAUSE DE MALADIE PROFESSIONNELLE EN FRANCE.**

## EFFETS AUDITIFS

- Perte d'audition
- Fatigue auditive
- Acouphènes
- Entrave à la communication

## EFFETS PHYSIOLOGIQUES

- Production d'adrénaline
- Troubles du sommeil
- Augmentation du rythme cardiaque et respiratoire, de la tension artérielle

## EFFETS PSYCHOLOGIQUES :

- Stress
- Anxiété
- Fatigue
- Baisse de l'attention et de la concentration au-delà de 55 dB(A)

## BRUIT ET GROSSESSE :

- Potentiellement dangereux pour l'ouïe du fœtus dans le dernier trimestre de grossesse (basses fréquences uniquement)

## GÊNE SOCIALE

- Isolement
- Irritabilité dans le cadre professionnel et familial

L'EMPLOYEUR DOIT ÉVALUER LES NIVEAUX DE BRUIT AUXQUELS LES TRAVAILLEURS SONT EXPOSÉS  
AFIN DE DÉTERMINER LEUR EXPOSITION SONORE QUOTIDIENNE (ART. R-4431-2 DU CODE DU TRAVAIL)